

# Commission ECB du CNPN du 31 Janvier 2020

## AVIS du CNPN sur le PNA en faveur du Dugong (*Dugong dugon*) 2020-2024



La Commission salue la rapidité d'élaboration de ce 2ème plan, sa reconcentration sur les actions prioritaires et sa prise en compte de certaines des recommandations du CNPN sur le bilan du 1er PNA.

Mais, contrairement à ce qui avait été recommandé, la Commission considère que le 2ème PNA, tel qu'il est présenté dans ses actions détaillées et ses moyens, n'est pas à la mesure du déclin et de la trajectoire pressentis de la population de Dugong de Mayotte, qui pourrait très certainement disparaître en moins de deux décennies si des actions fortes et urgentes ne sont pas conduites. Sachant qu'une femelle ne se reproduit qu'à intervalle compris entre 2,8 et 7 ans, la seule destruction d'une femelle adulte pourrait raccourcir cette échéance. Compte-tenu de cette menace, il appartient à l'État d'apporter une partie plus significative de financement, notamment pour le poste d'animateur ou des missions de surveillance. Les fonds européens doivent être sollicités.

Le budget de 103 000 euros sur 5 ans et dédié pour les actions n'est en effet absolument pas à la hauteur des besoins urgents nécessaires, pour sauver l'unique population française de cette espèce dans cette région du sud-ouest de l'Océan Indien où, à part le Mozambique, les effectifs sont extrêmement faibles et présents dans des pays qui n'ont malheureusement pas toujours les moyens d'assurer le maintien et la restauration de leurs populations de Dugong et de leur nature en général.

Le relatif échec du 1er PNA, en ce qu'il n'a pas permis d'améliorer sensiblement la connaissance de la population relictuelle de Dugong, ni même sa conservation, doit conduire à l'application de mesures plus ambitieuses et urgentes, notamment dans le domaine de la connaissance de la population et de son habitat (effectifs, répartition, écologie). **Il est donc impérativement recommandé d'augmenter les moyens humains et financiers, et comme le soulignait le bilan du 1er PNA, de renforcer le poste d'animateur qui devrait être un poste à temps complet.**

Le détail des actions envisagées, qui se concentre à juste titre sur les actions prioritaires, appelle les commentaires et recommandations suivants :

**Objectif 1** : limiter au maximum la mortalité des Dugongs.

**L'arrêt des captures accidentelles/intentionnelles dans les engins de pêche étant la priorité absolue, les actions déclinant cet objectif doivent être à la mesure de l'enjeu.**

Si la réglementation est jugée pour le moment suffisante, il conviendrait cependant d'examiner les possibilités à terme d'une évolution des techniques de pêche non impactantes pour les dugongs et les autres espèces sensibles (tortues marines, etc)

**- Action 1-1 et 1-2** : définir une stratégie de surveillance et coordonner les moyens

Il s'agit plus de mettre en place la surveillance sur la base de la définition des secteurs prioritaires, que de définir une stratégie. Des moyens doivent être déployés spécifiquement sur les zones cibles, sont-ils suffisants ? Comme il semble que la coordination soit difficile entre acteurs qui ont d'autres missions, il faut donc des moyens spécifiques passant par le renforcement des moyens humains.

**- Action 1-3** : sensibilisation ciblée

Il s'agit d'une action essentielle, et même si une mutualisation avec d'autres actions (tortues marines) est souhaitable, de même que l'intégration au programme ambassadeur du lagon, elle doit être mieux dimensionnée, en termes de présence et de sensibilisation dans les villages : une seule réunion dans chaque village pendant la durée du plan n'est pas suffisante.

- **Action 1-4** : établir un protocole de sauvetage d'un animal en détresse et le mettre en œuvre au travers d'une procédure.

Il y a une fois de plus urgence pour cette action : protocole et procédure doivent être élaborés pour une application dès 2021 et non pas 2022. La délivrance des autorisations ne devrait en aucun cas être considérée comme une difficulté, dès lors que le cadre des interventions est bien défini.

## **Objectif 2** : améliorer les connaissances sur le Dugong et son habitat

- **Action 2-1** : connaissance des herbiers profonds et évaluation des capacités d'accueil pour le Dugong

**Cette étude doit être lancée au plus tôt.** La connaissance des herbiers profonds relève cependant du domaine des missions du PNM et pas seulement le suivi des stations de référence. Il sera en effet souhaitable d'étudier la capacité des herbiers à accueillir une population de Dugong même si, à ce jour, il ne s'agit pas d'un facteur limitant. L'étude des relations entre érosions des sols et développement des herbiers serait utile.

- **Action 2-2** : centraliser les observations opportunistes et les standardiser et centraliser les observations standardisées issues des programmes de suivi non propres à l'espèce

**Il faudrait prévoir le plus rapidement possible une campagne de prospection dédiée au Dugong par les moyens appropriés (ULM, autre) et prévoir plusieurs passages par an. Il est en effet urgent de connaître l'état et la répartition de cette population relictuelle.** Il faudrait aussi travailler au-delà des zones prioritaires définies puisque les animaux sont capables de déplacements journaliers relativement importants.

- **Action 2-3** : faciliter la collecte de données biologiques

Celles-ci pourront apporter une meilleure connaissance sur l'écologie de l'espèce, à la condition d'être suffisamment nombreuses, ce qui suppose une mise en réseau permettant les échanges d'information avec les pays voisins.

Il est surprenant de lire dans ce plan : « *Il conviendra également de saisir les opportunités d'éventuels programmes scientifiques prévoyant la capture temporaire et la manipulation d'individus pour prévoir de collecter des données* ». Il ne s'agit plus, à ce stade, de seulement saisir une opportunité de programme scientifique mais de le prévoir et de s'en donner les moyens au travers du PNA.

- **Action 2-4** : améliorer les connaissances sur les connectivités régionales (au travers de la photo ID et de la génétique)

Il s'agit là d'une action importante car celles-ci sont probablement vitales pour l'espèce, compte-tenu du niveau de population actuel pressenti à Mayotte. L'identification des acteurs de terrain aux Comores, Mozambique et Madagascar doit être réalisée au plus tôt, puis le fonctionnement en réseau. La tenue d'un atelier régional, ou tout au moins la réunion des acteurs de terrain, gagnerait sans doute à être conduite avant 2022. **Il est recommandé** de prévoir dès à présent le lancement d'une étude permettant de mieux connaître les connectivités régionales, notamment avec Mohéli (équipement GPS de quelques individus ?)

**Il est recommandé que le PNA prévoit une action supplémentaire visant à apporter des éléments à une éventuelle démarche ERC dans le cadre de projets d'aménagement, en proposant une méthodologie de suivi des mesures compensatoires.**

Sous réserve de la prise en compte des remarques et recommandations ci-dessus, la **Commission ECB émet un avis favorable à ce plan**, par 8 voix pour, 1 voix contre, 3 abstentions, et un membre ne prenant pas part au vote. Elle souhaite que puisse lui être présenté fin 2020, un premier bilan des actions et études lancées.



**Michel METAIS**  
Président de la Commission ECB